

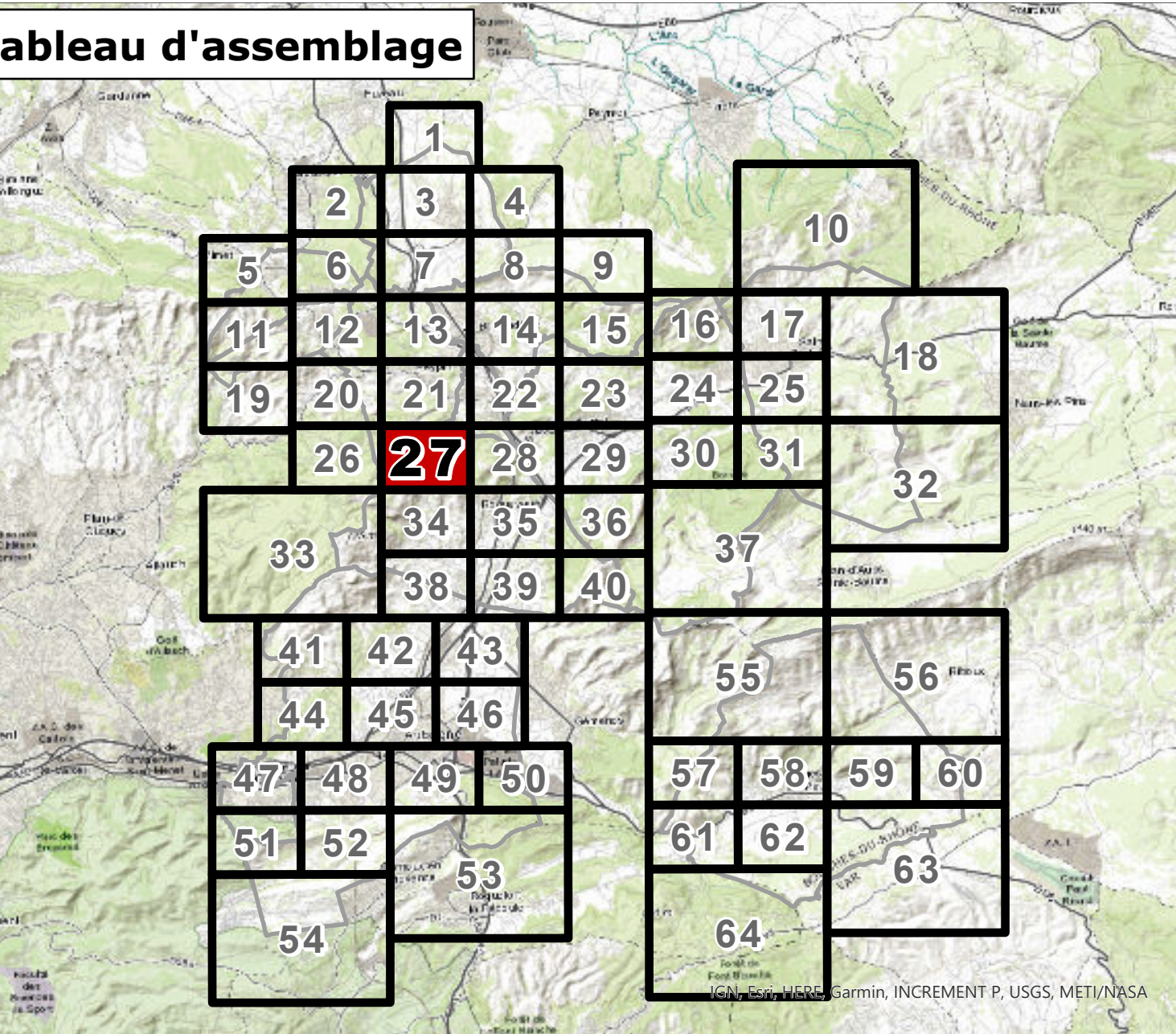
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
27

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

Classe

R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
M = Maîtriser / A = Autre / S = Secteur de projet

198,6

Côte des plus hautes eaux (PHE)
(élément NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Plaque ou Plan d'eau
- Cimetière

